N° 15 | JANVIER 2023

LE FIL D'INFOS

territoire d'énergie
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

www.te64.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT

VIVE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ?

Ne voyez aucun climatoscepticisme de ma part dans ce questionnement, il n'y en a pas, il s'agit simplement d'un rappel de la dure réalité du moment.

En effet, il semblerait que pour passer l'hiver 2022/2023 sans délestage électrique, nous devions incanter les cieux, en espérant que les températures soient clémentes, ce qu'elles sont finalement jusqu'ici pour les raisons funestes que nous connaissons tous.

Bref, la désindustrialisation nucléaire engagée par la France depuis 2012, produit aujourd'hui ses effets négatifs, avec un outil de production partiellement à l'arrêt et des risques sur la couverture de nos besoins électriques nationaux.

Bien entendu, les énergies renouvelables intermittentes n'ont pas compensé ce manque, ce qui était totalement prévisible, compte tenu des freins réglementaires et administratifs existants. De même, la multiplication des oppositions aux projets que l'on ne veut pas près de chez soi, est un frein toujours plus important. Mais nous ne nous décourageons pas et le TE 64, tout comme la SEM EnR 64, contribuent au quotidien par leur action et leurs investissements, à combler quelque peu le retard accumulé. Le Parlement discute actuellement sur le projet de loi relatif à l'accélération de la production des énergies renouvelables, et force est de constater que le Sénat a fortement œuvré pour bâtir un texte équilibré, facilitateur et accélérateur de procédures. Gageons simplement que l'Assemblée Nationale ne détricotera pas les avancées du pragmatisme local.

À suivre…

Il reste donc encore beaucoup de travail à accomplir mais le TE 64 continuera d'y contribuer au quotidien à vos côtés, vous le savez.

Les élus du Bureau et le personnel du TE 64 se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2023.

Boune Anade ! Urte berri on !

Le Président,
Barthélémy BIDÉGARAY

PRIX DE L'ÉNERGIE

DE FORTES HAUSSES… MAIS LE PIRE EST ÉVITÉ

En participant au groupement de commande régional des Syndicats départementaux d'Énergie pour l'achat d'électricité et de gaz, le TE 64 a toujours considéré qu'en la matière, l'union faisait la force et ce, tant du point de vue technique qu'économique.

Et force est de constater que jusqu'en 2022, cet adage s'est vérifié puisque les prix de l'électricité et du gaz, proposés aux collectivités du département, sont demeurés constamment en dessous des tarifs réglementés de vente fixés par l'État.

Cependant, la tendance haussière de ces derniers mois est venue impacter les prix applicables sur le nouveau marché 2023-2025.

Bien heureusement, la stratégie d'achat collectivement mise en place entre les syndicats départementaux d'énergie a permis, grâce à des prises de position successives sur les marchés de gros du gaz et de l'électricité durant l'année 2022, de limiter quelque peu l'inflation annoncée même si celle-ci demeure inégalée et sera difficilement gérable au sein de certains budgets de fonctionnement.

Pour rappel, les positions prises par le groupement sont les suivantes :

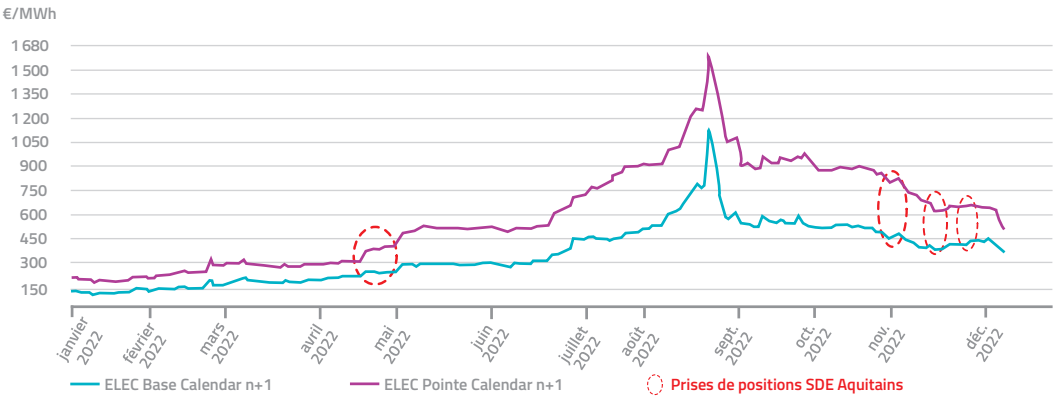

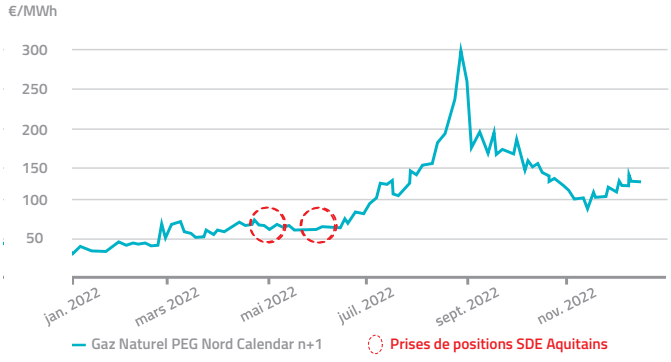

Si l'on rajoute à ces prises de positions stratégiques et réfléchies, les récents dispositifs d'accompagnement de l'État (bouclier tarifaire, amortisseur énergie, limitation du niveau de TICFE et écrêtement ARENH), nous pouvons espérer des prix finalement moins élevés que prévu.

En effet, les communes rurales de moins de 10 agents et moins de 2 M€ de recettes bénéficieront d'un bouclier tarifaire spécifique qui ramènera le prix du MWh à 210 € H.T. environ en 2023, et les communes de la strate supérieure, éligibles à l'amortisseur électricité, verront le prix du MWh s'établir aux alentours de 215 € H.T.

- **Le prix de l'électron devrait in fine augmenter de 67 % environ en 2023 par rapport à 2022.**
- **Il convient de noter que pour l'éclairage public, le prix du MWh sera de 160 €, soit + 25 % par rapport à 2022.**

INSTITUTIONNEL

CONGRÈS NATIONAL DE LA FNCCR, LES COLLECTIVITÉS INVITENT L'ÉTAT À AGIR !

Tous les 3 ans, les collectivités chargées de l'énergie, du numérique et de l'eau se retrouvent à l'occasion d'un Congrès National permettant d'aborder, de manière transverse, l'ensemble des problématiques du moment dans chacun des domaines concernés.

C'est à la fin du mois de septembre dernier que la Ville de Rennes a accueilli le 38ème Congrès National de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Le TE 64 était présent à ces diverses séances de travail, à l'instar de ses homologues régionaux et nationaux. Plusieurs motions sont ressorties de ces trois jours de Congrès dont l'une d'entre elles, fondamentale, a immédiatement été relayée auprès de l'État.

Intervention du Directeur Général du groupe EDF lors du Congrès FNCCR

Motion FNCCR électricité

Considérant que l'organisation du marché de l'électricité n'a pas permis d'assurer « un niveau élevé de protection des consommateurs » entre hausse vertigineuse des prix et pratiques commerciales contestables des opérateurs du secteur, et a conduit à un déficit flagrant d'investissements dans l'appareil productif.

Considérant qu'au-delà de la situation des ménages et du risque d'augmentation de la précarité énergétique, les collectivités locales et leurs groupements subissent également, à l'instar de l'ensemble des acteurs économiques, les effets de cette crise majeure.

Considérant que les garde-fous qui ont été mis en place au niveau national pour tenter d'amoindrir la hausse des prix de l'énergie n'ont pas vocation à perdurer dans le temps.

Considérant dans ce contexte le rôle fondamentalement protecteur des tarifs réglementés.

Demandent

- Une préservation sans faille des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les consommateurs, les petits professionnels ainsi que les collectivités et une prolongation des tarifs réglementés du gaz au-delà de 2023 ;
- Une remise en cause du dispositif de l'ARENH, qui protège davantage les intérêts des fournisseurs les moins scrupuleux au détriment, une fois encore, des consommateurs et des collectivités ;
- La mise en œuvre d'une obligation qui imposerait aux fournisseurs d'énergie de garantir leur approvisionnement et de s'adosser à un parc de production d'énergies renouvelables ;
- L'abandon du principe de tarification au coût marginal au niveau de l'Union européenne (prix de l'électricité calé sur celui du gaz).

Conférence en Préfecture en présence d'Enedis, des représentants de la Régie de Laruns, du Secrétaire Général de la Préfecture et de Monsieur le Président de TE 64

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE DU 64

Le 13 décembre dernier, le TE 64, ENEDIS et la régie de Laruns se sont réunis en Préfecture à l'occasion d'une Conférence dédiée, pour caler avec le représentant de l'État, les investissements nécessaires à l'amélioration de la performance du réseau électrique sur le territoire départemental.

Un constat tout d'abord :

- Le nouveau cahier des charges signé entre Enedis et le TE 64, entré en vigueur le 31 décembre 2019, a permis la mise en application du premier Programme Pluriannuel d'Investissements 2020-2023 (PPI) ; les investissements réalisés en coordination entre Enedis et le TE 64 ont contribué à une amélioration de la qualité de fourniture sur le département.

Les ambitions et perspectives pour le TE 64 et Enedis en 2023 :

- Poursuite des investissements pour la qualité de fourniture HTA et BT
- Poursuite de la coordination des travaux entre le TE 64 et Enedis, en accompagnement des aménagements urbains
- Accompagnement des territoires dans la transition énergétique : raccordement des installations de production EnR et des bornes de recharge pour véhicules électriques, prise en compte et appui des projets d'auto-consommation collective
- Échange de données concourant à la mise en œuvre de l'observation et de la planification énergétique sur les Pyrénées-Atlantiques
- Accompagnement du développement économique du territoire
- Appui au déploiement du Très Haut Débit sur le département

36 M€ seront investis en 2023 sur le réseau de distribution électrique départemental

N°15 I JANVIER 2023

INGÉNIERIE

RÉNOVER ET ENTRETENIR LE PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL

Au cours des deux dernières années, la demande des communes sur le sujet de l'éclairage public est devenue très forte (rénovation, pilotage, extinction, entretien), a fortiori durant cet hiver suite à l'augmentation du coût de l'électricité. Les services du TE 64 (service technique, service énergie, service administratif) ainsi que les maîtres d'œuvre du Cabinet CETRA, sont par conséquent extrêmement sollicités pour répondre aux interrogations des élus ou des services des communes concernées.

Les maîtres d'œuvre et services du TE 64 sont en effet sur le terrain au quotidien et ont une vision professionnelle pour apporter un conseil clair sur les actions possibles en amont de travaux (diagnostics, bilans énergie…), durant les travaux (suivi) ou en aval (maintenance), ou bien encore sur la hiérarchisation des actions à mettre en œuvre ou des financements mobilisables.

De plus, la réglementation est lourde (décret anti-endommagement et réponses aux DT/DICT, responsabilité pénale du Maire en cas d'accident lié à l'éclairage, directives européennes de 2015 sur les performances des installations, nouvelles réglementations sur les nuisances lumineuses en 2018 et investissements liés) et le rôle ainsi que la responsabilité d'un exploitant sont mal connus.

Par ailleurs, le regard des citoyens sur la façon dont les collectivités gèrent leur éclairage public est également devenu très pressant (suite aux efforts d'économies d'énergie qui leur sont demandés ou lors des périodes de confinements) et leurs exigences sont accrues (pas assez d'éclairage, trop d'éclairage…). On note parallèlement une réelle sensibilité pour la préservation de la biodiversité ou la diminution de la pollution lumineuse, sensibilité alimentée par les possibles économies d'énergie que chacun a pu mettre en œuvre chez soi avec des ampoules leds par exemple.

On peut rajouter enfin que le parc éclairage public est globalement vieillissant, énergivore, parfois dangereux pour les intervenants et pour toute personne présente sur le domaine public, sans pour autant être sécurisable instantanément et sans travaux significatifs.

Intervention sur l'éclairage public de Monsieur Alain IRIART, Maire de SAINT-PIERRE-D'IRUBE lors du dernier Comité Syndical

Pour cet ensemble de raisons, le TE 64 continuera d'agir en accompagnement des communes du département en 2023 et ce, à trois niveaux :

- En réalisant des travaux de rénovation du parc d'éclairage public communal auprès des 488 communes qui lui ont transféré la compétence et mis à disposition leur parc de luminaires, conformément au nouveau dispositif comptable.
- En mobilisant des financements pour les réaliser (FACE, DSIL, Département, Fonds vert).
- En assurant l'exploitation du parc d'éclairage public de 256 communes avec un service technique dorénavant dédié.

Ce sujet, largement abordé lors du dernier Comité Syndical, a permis d'échanger et d'entendre le témoignage d'élus.

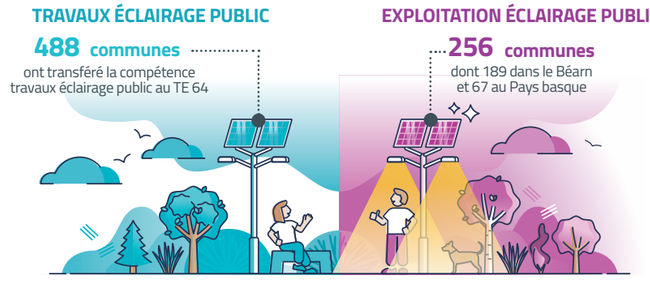

PERF
Centre Territorial de Formation

LE TE 64 ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ORGANISME DE FORMATION TECHNIQUE « PERF »

La création d'un Centre de formation aux Travaux sous Tension TST BT est envisagée à Tarnos (Landes) ce début d'année 2023 et le TE 64 a décidé d'accompagner ce projet.

À ce jour, ces formations sont assurées pour le grand sud-ouest à Saint-Affrique (Aveyron) et plus modestement sur le site de Lahonce appartenant à ENEDIS, toujours via la société PERF.

10 K€
montant du soutien du TE 64 en 2023

Cependant, la convention avec ENEDIS s'achevant le 31 décembre 2022, la société PERF a décidé de construire un nouveau centre de formation afin de continuer à former les salariés des entreprises et syndicats d'énergies au plus près de leur lieu d'activité.

Le montant de l'investissement nécessaire à la création de ce Centre, qui sera le seul en Nouvelle Aquitaine, s'élève à 650 000 €.

Pour engager la mise en œuvre de ce projet, la société PERF a besoin de renforcer ses fonds propres en proposant une entrée au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif SCIC PERF, qui est une SARL à capital variable.

Cette participation au sociétariat de la SCIC PERF se traduit concrètement par la prise de parts sociales récupérables suivant les modalités définies par ses statuts.

D'ores et déjà, plusieurs entreprises sont entrées au capital de la SCIC PERF pour un montant compris entre 10 000 et 40 000 €, afin de soutenir ce projet dont les enjeux humains et écologiques sont aussi importants que les enjeux économiques.

>DU **NOUVEAU** POUR **2023**

SEM ENR 64 : AUGMENTATION DE CAPITAL EN VUE

La rançon de la gloire sans doute. Il ne se passe plus une semaine sans que la SEM EnR 64 ne soit sollicitée, par une commune ou des co-investisseurs, pour porter des projets photovoltaïques.

Les communes trouvent là une façon pertinente de valoriser leur domaine public, au travers d'un loyer annuel intéressant ou d'une participation au projet.

Panneaux en toitures, ombrières de parking, espaces au sol artificialisés à couvrir, plans d'eau sont autant de projets qu'il convient d'accompagner mais également de financer.

L'augmentation du capital social de la SEM est donc à l'ordre du jour, avec en filigrane la possible entrée du Département au sein de la société.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES : LE TE 64 À LA MANŒUVRE

Avec un parc composé d'environ 10 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables en 2022, le département des Pyrénées-Atlantiques se situe dans la moyenne nationale.

En revanche, toutes les projections démontrent que ce nombre sera multiplié par 8 au cours des 10 prochaines années, ce qui implique de s'y préparer.

Si la grande majorité des charges continuera de s'opérer à domicile ou sur le lieu de travail, le nombre d'infrastructures publiques de recharge devra néanmoins s'accroître en s'adaptant aux besoins d'itinérance.

Le schéma directeur, en cours d'élaboration par le TE 64, doit répondre à cette préoccupation en proposant des implantations adaptées sur tout le territoire basque et béarnais.

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES : ON PASSE À L'ACTION

Il n'y a pas que le photovoltaïque dans la vie ! **La géothermie, le solaire thermique ou la biomasse sont aussi des solutions pertinentes pour mettre en œuvre la transition énergétique.** Le TE 64 s'est engagé avec l'ADEME au travers d'un contrat de développement spécifique de ces énergies sur 3 ans, sachant que celui-ci permettra dans un premier temps de lancer plusieurs projets significatifs en Béarn, pour 6,8 GWH de puissance installée. Le TE 64 réalisera également plusieurs projets de réseaux de chaleur bois en Pays basque au cours des deux années à venir.

INTRACTING MUTUALISÉ : LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX S'ORGANISENT ET SE FINANCENT

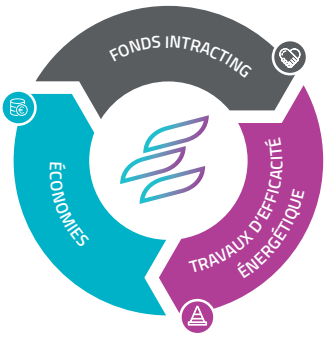

En contractualisant avec la Banque des Territoires, le TE 64 va mettre un coup d'accélérateur à la rénovation du patrimoine bâti communal dans le département. En effet, une première avance remboursable de quasiment 10 millions d'euros, à taux très préférentiel (0,75 %), va très prochainement être mobilisée pour permettre aux communes du Béarn et du Pays basque de passer en phase travaux dès le 1er semestre 2023.

Les diminutions de charges de fonctionnement, générées par les économies d'énergie qui découleront des travaux réalisés, permettront de financer l'investissement sur 13 ans.

AGENDA

JEUDI 9 FÉVRIER 2023
Bureau Syndical

JEUDI 23 FÉVRIER 2023
Réunion COPIL SDIRVE (Schémas Directeur Infrastructures Recharge Véhicules Électriques)

SAMEDI 25 FÉVRIER 2023
Comité Syndical Orientations Budgétaires

JEUDI 16 MARS 2023
Bureau Syndical

SAMEDI 1ER AVRIL 2023
Comité Syndical Budget

territoire d'énergie PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Parc d'activités Pau-Pyrénées - 4 rue Jean Zay 64000 PAU
05 59 02 46 71 – accueil@te64.fr
60 avenue du Capitaine Resplandy 64100 BAYONNE
05 59 02 36 16

Directeur de la publication : Barthélémy BIDÉGARAY.
Conception/réalisation : Agence Valeurs du Sud – Morlaàs.
Impression : Perspective – Morlaàs.
IMPRIM'VERT Imprimé sous respect des normes environnementales.